

LA VOIX DE SON MAITRE

Publication du Jeune Barreau Vaudois

N° 55 — Septembre 2022



Le comité du Jeune Barreau Vaudois 2022-2023

SOMMAIRE

Editorial de la Présidente

Agenda des prochains événements

Rétrospective des événements du Jeune Barreau

Concours de plaidoiries du Barreau de Bruxelles

Première édition de la coupe de karting du JBVD

28ème séminaire du JBVD sur le thème du droit de l'immobilier

Rentrée 2022 du Barreau vaudois

Atelier de l'avocat indépendant

2	Actualités de nos partenaires	10
3	Vaudoise assurances : Révision de la loi sur le contrat d'assurance au 1 ^{er} janvier 2022 : quelles sont les conséquences pratiques ?	10
4	Bestag : Vendre votre bien immobilier au meilleur prix en toute simplicité	12
4	Crédit Suisse : Plan d'urgence pour les entrepreneurs	13
7	ForenSys : l'application de gestion dédiée uniquement à la profession d'avocats et notaires	15
8		
9		

Editorial de la Présidente

Bona vigilantia

Peut-on encore vouloir œuvrer dans la bienveillance sans être agacé par ce terme trop usité de nos jours?

Bona vigilantia terme latin dans le champ lexical de l'attention, de la précaution, de la confiance qui me tient à cœur dans notre profession, profession qui repose sur le conseil aux clients mais aussi sur la relation de confiance entre le client et son avocat ainsi qu'entre confrères.

La fonction du Jeune barreau est multiple en témoigne les nombreuses activités en son sein telles que formation continue, activités sportives, événements festifs, représentation des intérêts de ses membres auprès du Conseil de l'Ordre.

J'espère pouvoir continuer à apporter ma contribution à cette "bienveillance" confraternelle en permettant les rencontres et les échanges, tâches qui ont déjà été prises à bras-le-corps par l'ensemble des membres du Comité.

Le Comité fraîchement élu se réjouit de vous revoir et d'échanger avec vous !

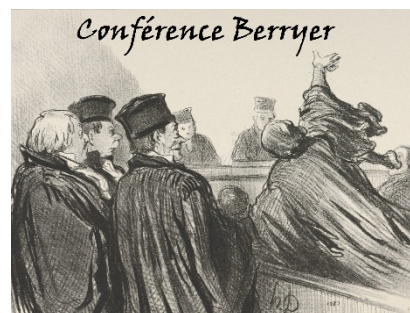
Anna Vladau, Présidente du Jeune Barreau Vaudois

Nos prochaines manifestations

1^{er} octobre 2022

Conférence Berryer

Ne manquez pas la traditionnelle Conférence Berryer. Préparez vos popcorns afin d'assister aux passes d'armes des grandes voix du barreau ! L'événement est gratuit, entrée libre selon le principe « premier arrivé, premier servi »



Apéros du Jeune Barreau

Reprise des tant-attendus apéritifs du JBDV dès le 27 octobre prochain.

Pour rappel : premier verre offert, apéritif dînatoire, échanges, rires et confraternité !

Midis du Jeune Barreau

Pour une pause déjeuner constructive, se tiendra le midi du JBVD du mois d'octobre sur le thème de « la gestion d'une petite équipe : difficultés et facteurs de motivation », séminaire donnée par la Vaudoise.

L'hiver approche à grands pas !

Décembre 2022 – la fameuse Fondue de Noël se prépare ! Le Jeune Barreau vous concocte d'autres surprises !



Mars 2023 / Week-end de ski

Plus d'informations réjouissantes vous parviendront prochainement ! Entraînez déjà vos plantés de bâton !



Rétrospective des événements du Jeune Barreau

Concours de plaidoires du Barreau de Bruxelles

Comme à chaque rentrée judiciaire, la Conférence du Jeune barreau de Bruxelles organise son traditionnel concours de plaidoirie et nous y étions. Cette année, celui-ci s'est tenu le 9 juin 2022 au Palais de Justice de Bruxelles.

Les règles sont les suivantes : chaque candidat est tenu de préparer une plaidoirie surréaliste et de choisir une

liste de dix mots qui doivent être intégrés dans leur discours.

Me David Trajilovic, membre du comité du JBVD, a dignement représenté nos couleurs en arrivant à la seconde place. Nous l'en félicitons !



David Trajilovic, av.

Rétrospective des événements du Jeune Barreau

Première édition de la coupe de karting du JBVD

Le samedi 14 mai 2022, ce sont 22 pilotes de tous niveaux qui se sont affrontés sur la piste de karting indoor de Payerne.

C'était une première pour le Jeune Barreau, qui a à cœur de proposer à ses membres des événements sportifs de plus en plus nombreux et variés afin de satisfaire tout un chacun, et ce fut une belle réussite !

Si quelques habitués ont pu montrer leurs meilleures trajectoires, c'était une découverte pour de nombreux participants, qui n'ont cependant pas démerité et qui se sont même découverts une vocation pour le pilotage.



Après une première séance d'essais, suivie d'une séance qualificative, nos 22 pilotes se sont placés sur la grille de départ dans leur ordre de qualification, du plus rapide au moins rapide. La course a ensuite fait rage avec de nombreux dépassements à tous les niveaux pendant plus de quinze minutes qui ont paru être une éternité tant la fatigue commençait à se faire sentir.

Cette course a toutefois été l'occasion de constater des progressions fulgurantes entre les chronos des premières séances d'essais et les temps en course, chaque pilote étant bien décidé à montrer le meilleur de lui-même et trouvant rapidement ses marques au volant de son kart.

Après ce grand-prix endiablé, suivi de la remise des prix opérée par notre ancien Président Me Daniel Trajilovic, l'après-midi s'est poursuivie avec un apéritif bien mérité, qui nous a été servi à l'extérieur dans une zone ombragée très appréciable au vu de la chaleur des moteurs subie par chacun.

Chose promise, chose due, nos braves pilotes ont ensuite pu se sustenter autour du repas : un magnifique choix de grillades partagé autour de quelques bières et verres de vin, favorisant des rencontres inattendues, tant entre avocats qu'entre avocats et avocats-stagiaires de tous les âges.

Nos félicitations vont à Mes Yvan Guichard, qui remporte ce grand-prix, devant votre serviteur et Me Anthony Braham, qui complète ce podium.





Nous tenons à remercier chaleureusement le Karting de Payerne pour son accueil lors de cet événement, que nous nous réjouissons de réitérer l'année prochaine. Alors faites chauffer vos pneus et lustrez vos casques dans l'attente de la prochaine édition !

Jérémy Mas, av.



Karting Payerne		www.payerneland.ch									
Session 4 Course - Indoor 270		14/05/2022 - 11:23									
CR	Kart Pilote	Tours	Ecart	Meilleur T.	km/h	Clt	Kart Pilote	Tours	Ecart	Meilleur T.	km/h
1	4 YVAN	15		56.284	56.35	11	18 LEA	14	16.786	59.796	51.52
2	3 JEREMY	15	12.336	58.204	55.56	12	12 KILIAN	14	24.436	59.796	51.08
3	7 ANTHONY	15	35.928	58.281	54.10	13	19 DANIEL	14	31.066	1.01.285	50.70
4	14 MARTIN	15	48.228	58.624	53.94	14	15 DAVID T	14	35.873	1.01.893	50.43
5	16 ERIC	15	48.766	58.731	53.45	15	13 NOUR	14	57.864	1.02.149	49.22
6	17 NICOLAS	15	49.304	59.059	53.08	16	2 ANNA	13	18.654	1.04.985	47.77
7	1 LIONEL	15	59.389	59.244	52.72	18	11 SAMUEL	13	43.768	1.06.167	46.55
8	20 DAVID C	15	1.00.644	59.984	52.65	17	5 JULIE	13	65.564	1.05.371	45.90
9	8 GILLES	14	1 Tour	58.526	52.62	19	5 THANH-MY	11	4 Tour	1.10.822	40.79
10	6 ROMAIN	14	11.577	1.00.259	51.83	20					

Historique des temps		Meilleur Tour: YVAN - 56.284 (57.57 km/h)									
Kart Pilote	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moy
4 YVAN	1:00.045	57.043	56.500	58.510	56.299	56.411	57.278	57.247	57.032	57.011	57.497
3 JEREMY	1:00.245	56.284	56.405	56.789	56.311						
7 ANTHONY	1:01.405	57.483	57.248	58.284	57.326	59.386	1:00.338	56.788	59.612	58.289	
14 MARTIN	1:02.528	1:00.071	58.000	58.201	1:01.924	58.668	59.298	59.086	1:00.217	58.984	59.746
16 ERIC	59.473	1:00.050	1:00.337	58.465	59.700						
17 NICOLAS	1:01.137	58.886	58.624	59.085	1:03.905	1:04.236	59.318	1:00.004	1:00.209	1:02.411	1:00.251
20 DAVID C	58.798	1:00.195	58.985	58.783	59.182						
8 GILLES	1:00.372	58.271	59.749	58.783	1:00.885	1:00.129	59.421	59.842	59.663	59.712	1:00.445
1 LIONEL	1:00.070	59.454	1:08.227	1:01.380	1:00.423						
2 ANNA	1:02.208	1:00.319	56.634	59.389	59.962	1:02.385	59.644	59.722	1:00.408	1:01.621	1:00.705
19 DANIEL	59.689	1:02.613	1:00.355	59.890	1:02.551						
15 DAVID T	1:00.145	58.276	58.477	59.394	1:00.866	1:00.069	59.558	59.779	1:01.793	1:00.974	1:01.026
13 NOUR	1:00.235	1:01.822	1:03.787	1:03.790	1:04.406						
5 JULIE	1:02.765	1:02.091	1:00.555	1:01.150	1:01.759	1:00.024	1:00.970	1:00.630	1:02.356	1:00.178	1:01.108
2 MAUDE	1:01.769	1:00.728	59.884	1:00.754	1:00.317						
9 THANH-MY	1:03.851	1:04.436	1:04.959	1:01.208	59.311	59.453	59.815	59.131	1:07.231	59.515	1:01.184
6 ROMAIN	58.526	1:00.843	59.101	59.822							
18 LEA	1:01.843	1:02.121	1:00.718	1:01.720	1:01.588	1:00.239	1:00.829	1:00.544	1:08.694	1:00.494	1:01.943
12 KILIAN	1:00.438	1:03.163	1:03.524	1:01.306							
19 DANIEL	1:02.659	1:04.664	1:05.114	1:02.221	1:01.739	1:04.205	1:01.059	1:01.494	1:02.904	1:01.959	1:02.264
14 MARTIN	1:01.331	58.264	1:01.658	1:02.213							
11 SAMUEL	1:03.623	1:05.127	1:01.226	1:02.740	1:00.770	1:04.376	1:01.295	1:01.296	1:08.776	1:02.064	1:02.656
10 ANNA	1:02.444	1:02.653	1:00.108	59.798							
13 NOUR	1:04.406	1:04.012	1:02.183	1:01.420	1:02.773	1:06.788	1:05.889	1:02.140	1:01.817	1:02.498	1:02.928
16 ERIC	1:03.250	1:04.436	1:01.963	1:02.235							
15 DAVID T	1:03.296	58.597	1:03.278	1:01.833	1:03.618	1:04.151	1:02.859	1:03.848	1:03.349	1:02.713	1:03.562
13 NOUR	1:05.242	1:01.841	1:03.371	1:03.314							
10 ANNA	1:07.289	1:04.040	1:03.031	1:02.650	1:02.565	1:02.924	1:04.970	1:02.871	1:04.717	1:02.149	1:04.919
10 ANNA	1:06.173	1:11.122	1:07.149	1:07.229							
2 MAUDE	1:06.471	1:04.565	1:04.442	1:03.979	1:04.245	1:03.637	1:04.931	1:05.589	1:06.237	1:04.843	1:05.064
2 MAUDE	1:07.311	1:04.977	1:04.559								
2 MAUDE	1:06.449	1:07.055	1:05.055	1:05.149	1:04.985	1:08.413	1:07.198	1:08.440	1:08.724	1:07.189	1:06.566
2 MAUDE	1:06.387	1:07.309	1:06.961								

Karting Payerne		www.payerneland.ch										
Session 4 Course - Indoor 270		14/05/2022 - 11:23										
CR	Kart Pilote	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moy
11	SAMUEL	1:08.254	1:07.230	1:07.926	1:07.472	1:07.660	1:08.422	1:08.313	1:12.764	1:08.689	1:07.131	1:08.146
5	JULIE	1:06.878	1:06.167	1:08.810	1:09.653	1:08.571	1:07.205	1:08.630	1:07.779	1:07.101	1:07.375	1:12.124
9	THANH-MY	1:11.835	1:10.822	1:11.807	1:18.015	1:17.710	1:13.762	1:18.199	1:20.009	1:22.501	1:21.124	1:17.364
11	SAMUEL	1:18.724										

Rétrospective des événements du Jeune Barreau

28ème séminaire du JBVD sur le thème du droit de l'immobilier

Le 12 mai 2022 a eu lieu le traditionnel séminaire du JBVD qui s'est tenu dans les locaux de l'Université de Lausanne. Cette année, le thème était « l'immobilier dans tous ses états ».

Nous avons eu la chance d'avoir pu accueillir des intervenants de renom. Me Marc Olivier Besse, avocat, Docteur en droit et chargé de cours aux Universités de Fribourg et Lausanne, nous a préparé une présentation enrichissante et instructive sur le contrôle incident/préjudiciel du plan d'affectation à l'occasion de la délivrance d'un permis de construire.

Me Anna Vladau, avocate et Présidente du Jeune Barreau vaudois, nous a présenté les aspects fiscaux de la rénovation des immeubles en nous exposant avec clarté les notions et les principes fondamentaux à retenir pour tout praticien.

Denis Piotet, Professeur ordinaire à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration de l'Université de Lausanne, nous a présenté un sujet portant sur la légitimation – active ou passive – de la communauté des propriétaires d'étages et la substitution des parties dans le procès civil en matière de droits réels. Un état des lieux de la jurisprudence pertinente en la matière nous a été notamment présenté à cette occasion.

Me Xavier Rubli, avocat, MAS en relations internationales, MAS en criminologie, spécialiste FSA en droit du bail, s'est penché les questions liées à la hausse du loyer dans le cadre de la rénovation d'immeuble. Il nous a en particulier exposé les réflexes et les méthodes que tout praticien doit adopter lorsque celui-ci doit traiter d'une telle problématique. Cette après-midi de séminaire intense s'est ensuite achevée par un apéritif au Perchoir situé dans le Vortex.

Nous tenons à remercier toutes les participantes et tous les participants ainsi que notre partenaire, Elsa Lausanne, sans qui nous n'aurions pas pu tenir cet événement dans les locaux de l'Université de Lausanne.

David Trajilovic, av.

Rétrospective des événements du Jeune Barreau

Rentrée du Barreau vaudois 2022

En mars dernier s'est tenue la Rentrée annuelle du Barreau vaudois. Un événement attendu depuis longtemps après deux ans de disette.

Les festivités ont démarré le vendredi 11 mars 2022 par l'élection du Bâtonnier, Me Eric Ramel et du Vice-bâtonnier, Me Robert Fox. S'en est suivie la soirée de l'OAV et sa fameuse revue à l'auditorium Stravinsky.



Le samedi 12 mars 2022, place à la rentrée du Jeune Barreau. Covid oblige, la rentrée vaudoise était, pour les barreaux francophones, la première de l'année. Ainsi, tant les membres du Jeune Barreau que ses invités étrangers ont pu enfin se rencontrer pour certains et se retrouver pour d'autres.

La journée du Jeune Barreau a démarré par un déjeuner au Musée Olympique auquel étaient conviés les invités des barreaux étrangers. Les membres et invités ont ensuite participé à un après-midi rallye à la découverte de la ville de Lausanne.

Les festivités se sont conclues par notre soirée « Une nuit au musée ». Le Jeune barreau a en effet eu le privilège d'accueillir ses invités vaudois et non vaudois au MCBA pour un cocktail dinatoire, durant lequel les œuvres exposées ont pu être contemplées un verre à la main. Un moment magique dans un cadre exceptionnel.

Le Comité était heureux et honoré de constater que plus de 150 personnes ont répondu présentes et se réjouit déjà de sa prochaine Rentrée.

Melissa Elkaim, av.

Rétrospective des événements du Jeune Barreau

Atelier de l'avocat indépendant

Le 28 avril 2022, nous avons eu le plaisir d'organiser l'édition annuelle de l'atelier de l'avocat indépendant à Gotham Gare. Pour rappel, cette conférence a pour but de fournir des conseils pratiques aux avocates et avocats qui souhaiteraient se lancer dans la création d'une Etude, en faisant intervenir des conférenciers traitant de domaines aussi variés que pertinents pour l'avocat.

Cette année, le programme était le suivant :

Oser se lancer (introduction) : L'avocat indépendant – un entrepreneur comme les autres ? Par Me Jonathan Bory

Faire les bons choix (keynote) : Et si c'était à refaire... : Les dos and don'ts de l'avocat associé, par Me Grégoire Mangeat, Ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Genève



Bien s'entourer (conseils de partenaires) :

- La banque, par M. Antonio Baldassarre et M. Anthony Méan (Crédit Suisse) ;
- L'assurance, par M. Mauro Montagnese (La Vaudoise) ;
- Le logiciel de gestion, par M. Fabrice Clément (ForenSys – EyeTeK) ;
- La compatibilité, par M. Amilcar Alcayaga (Auditoria) ;
- Le partenaire immobilier, par M. Francisco Hernandez (Bestag).

Les participants et les conférenciers ont ensuite eu l'occasion d'échanger de manière plus informelle lors d'un apéritif.

Nous remercions vivement tous les orateurs de leurs précieux conseils.

Aude Schmid, av.

Révision de la loi sur le contrat d'assurance au 1^{er} janvier 2022 : quelles sont les conséquences pratiques ?

L'entrée en vigueur de la LCA révisée au 1.1.2022 est l'aboutissement d'un processus législatif initié de longue date, qui conduit d'une part à un renforcement significatif de la protection des droits des assurés, et d'autre part à une amélioration de la situation des lésés dans le cadre de l'assurance responsabilité civile.

Renforcement des droits des assurés

Parmi les nouveaux avantages accordés aux assurés, signalons la prolongation du délai de prescription. Les créances contre l'assureur (et de l'assureur contre les assurés) se prescrivent dorénavant cinq ans après la survenance du fait duquel naît l'obligation (au lieu de deux ans jusqu'ici).

En l'absence de mention à ce sujet dans les dispositions transitoires, le nouveau délai ne s'applique qu'aux contrats conclus depuis le 1.1.2022 : sauf mention contraire dans le contrat d'assurance, c'est donc potentiellement le délai de prescription de deux ans qui continue de s'appliquer aux assurés aussi longtemps que leur police d'assurance conclue avant le 01.01.2022 ne subit pas de modification.

Même si le principe paraît surprenant du point de vue de la protection des assurés, les seules dispositions du nouveau droit qui s'appliquent explicitement également aux contrats conclus avant le 01.01.2022 sont les prescriptions en matière de forme (possibilité de communiquer également avec l'assureur sous forme électronique) et les nouveaux motifs de résiliation selon art. 35a et b LCA.

Renforcement des droits des lésés dans le cadre de l'assurance responsabilité civile

Avec le droit d'action direct (au sens de l'art. 60, alinéa 1bis LCA), un lésé pourra élever ses prétentions

directement auprès de l'assurance du responsable du dommage.

Pour les assurances RC non obligatoires, l'assureur pourra de son côté continuer à opposer au lésé les exceptions qui découlent du contrat d'assurance, telles qu'une obligation contractuelle non respectée ou un non-paiement des primes.

En pratique, et malgré l'introduction du droit direct, les lésés continueront ainsi à intenter action également contre l'auteur du dommage, et l'assureur RC se verra ainsi confronté à la gestion de deux créances dans la même cause.

En complément du droit d'action direct, un nouveau régime de protection des lésés est applicable spécifiquement aux **assurances responsabilité civile obligatoires** au sens de l'art. 59, alinéa 3 LCA : ne peuvent plus être opposées aux lésés les exceptions découlant d'événements provoqués intentionnellement (!) par négligence grave, ou qui découlent de la violation d'obligations contractuelles, du non versement des primes ou d'une franchise convenue par contrat, et ce jusqu'à hauteur de la somme d'assurance minimale applicable au sens de la législation applicable.

Après avoir indemnisé le lésé en application de l'art. 59, alinéa 3 LCA, l'assureur procédera à un recours intégral contre les personnes assurées jusqu'à hauteur de l'indemnisation versée au lésé.

Conséquences pour l'assurance RC professionnelle des avocats

Au vu des nouvelles dispositions, les assureurs responsabilité civile s'attendent à une possible augmentation des prétentions, également en matière

de prétentions dirigées contre les représentants de professions libérales.

Me Andrea Ruedin, avocate et experte en prestations responsabilité civile auprès de la Vaudoise Assurances à Lausanne, demeure néanmoins confiante pour ce qui est des possibilités pour les avocats et leurs assureurs responsabilité civile de se défendre efficacement contre des prétentions potentiellement injustifiées : « *c'est la relation de proximité et de confiance entre l'avocat et son assureur RC professionnelle qui est le facteur de succès essentiel pour la gestion pro-active de ce type de litiges* », et ce quel que soit le régime légal applicable à ces prétentions.

***Pierre Hüppi, lic. en droit, resp. branche RC entreprise
auprès de la Vaudoise Assurances à Lausanne.***



Actualités de nos partenaires

Vendre votre bien immobilier au meilleur prix, en toute simplicité

La vente d'un bien immobilier est une étape décisive dans une vie. Pour les particuliers, elle représente souvent une démarche vertigineuse : comment trouver le meilleur courtier parmi les centaines d'agents disponibles ? Comment s'assurer d'obtenir une évaluation fiable et un prix de vente final aussi avantageux que possible ? L'entreprise Bestag propose une formule inédite pour vous accompagner à travers toutes les étapes de ce processus et vous garantir le meilleur résultat. Un service novateur, sûr et entièrement gratuit !

Le choix du bon partenaire

La formule Bestag repose sur une innovation qui change tout : en analysant en temps réel les performances de tous les courtiers actifs en Suisse, l'entreprise est en mesure de dénicher les partenaires les plus qualifiés pour la vente de votre bien. Cette sélection se fonde uniquement sur des critères objectifs et se base sur les ventes de biens semblables au vôtre, dans votre région. Vous avez donc l'assurance d'être mis en relation avec des courtiers expérimentés, rodés aux spécificités de votre marché local.

” *Bestag vous accompagne gratuitement à travers toutes les étapes de votre vente.* ”



Une évaluation fiable

Après un entretien gratuit et sans engagement avec votre conseiller Bestag, celui-ci vous présentera les trois courtiers les plus spécialisés pour la vente de votre bien. Fort de leur connaissance pointue du marché de votre région, chacun d'eux vous rendra visite puis vous transmettra un rapport d'évaluation de la valeur de votre bien. Il s'agit là d'une étape absolument cruciale : une évaluation fiable est le point de départ d'une vente réussie. À vous, ensuite, de retenir le courtier qui vous aura le plus convaincu parmi les trois candidats.

La garantie du meilleur prix

Si la juste évaluation de la valeur d'un bien est le point le plus important d'une vente,

elle ne garantit cependant pas de trouver un acheteur. Heureusement, la formule gagnante de Bestag ne s'arrête pas là. Le courtier que vous aurez choisi sera rémunéré à la performance, sous forme de commission et uniquement après conclusion de la vente. Hors de question, donc, de brader votre bien ou de céder à la facilité : votre courtier aura tout intérêt à s'investir et à se battre pour vous obtenir l'offre la plus élevée possible.

Un accompagnement gratuit de A à Z

Grâce à la formule Bestag, vous disposez du meilleur courtier pour votre vente. Ce dernier évalue votre bien selon les critères les plus fiables du marché et se démène pour vendre au prix le plus élevé. Vous avez toutes

les cartes en main pour réaliser la meilleure transaction possible. Mais ce n'est pas tout !

Bestag vous accompagne à travers toutes les étapes de votre vente, jusqu'à la signature du contrat final devant notaire. Le tout sans frais, car les services de Bestag sont gratuits pour les particuliers : seule la commission du courtier est à votre charge, une fois la vente conclue. De solides atouts pour une formule unique en son genre, plébiscitée par les propriétaires autant que par les professionnels.



Experte de la vente immobilière en Suisse depuis 2017, l'entreprise Bestag vous accompagne gratuitement pour évaluer votre bien et le vendre au meilleur prix, selon une formule en trois axes :

1

L'identification des 3 courtiers les plus qualifiés pour chaque vente, selon 15 critères objectifs;

2

L'évaluation la plus fiable du marché grâce à l'expertise des 3 courtiers ultraspecialisés;

3

La rémunération des courtiers à la performance, garantissant que ceux-ci feront leur maximum pour vendre votre bien au meilleur prix.

Vous souhaitez vendre un bien immobilier? Contactez Bestag!

info@bestag.ch

Vaud : 021 552 59 00

Genève : 022 552 08 50

Fribourg : 026 552 08 50

Bureau romand : 021 552 59 00



Scannez le QR code et découvrez la vidéo explicative

bestag.ch

Plan d'urgence pour les entrepreneurs



Disposez-vous d'une couverture en cas d'urgence?

Situation initiale

Une entrepreneuse ou un entrepreneur se préoccupe de l'efficacité de la gestion opérationnelle et du développement de son entreprise.

Mais que se passe-t-il si elle ou il perd un jour sa capacité de discernement à la suite d'un accident ou d'une maladie grave? Comment la pérennité de l'entreprise est-elle assurée?

Par ailleurs, même si la succession future de l'entrepreneur a été planifiée, il existe un risque important que la continuité opérationnelle de l'entreprise soit compromise en cas de décès de l'entrepreneuse ou de l'entrepreneur.

La question de la protection de la famille ou des proches est en outre importante.

Principales questions à se poser

- Qui représente les intérêts de l'entrepreneuse ou de l'entrepreneur (droits sociaux et droits patrimoniaux) en tant qu'associé ou actionnaire en cas d'incapacité de discernement temporaire ou permanente?
- Une fonction de l'entrepreneuse ou de l'entrepreneur au sein d'un organe tel que le conseil d'administration doit-elle être réattribuée en cas d'incapacité de discernement, et si oui, à qui?
- Est-ce que des mesures visant à garantir la continuité opérationnelle de l'entreprise en cas d'incapacité ou de décès de l'entrepreneuse ou de l'entrepreneur ont été mises en place?
- La famille, les proches et l'entrepreneuse ou l'entrepreneur lui-même sont-ils suffisamment couverts?
- La succession au sein de l'entreprise est-elle assurée en cas d'imprévu?
- La pérennité de l'entreprise est-elle garantie en cas de divorce ou de dissolution du partenariat enregistré?
- La mise en œuvre de la stratégie de placement existante et personnelle reste-t-elle garantie en cas d'incapacité d'exercer les droits civils?

Comment concevoir un éventuel plan d'urgence?

Droit des sociétés et droit du registre du commerce

- Contrôle des droits de signature selon l'inscription au registre du commerce: garantie de l'exercice des droits civils par l'octroi de droits de signature supplémentaires.
- Garantie de l'accès aux liquidités, notamment par le biais de procurations bancaires.
- Contrôle d'un éventuel accord de partenariat ou d'une éventuelle convention d'actionnaires: dispositions en cas d'incapacité de discernement et/ou de décès d'un partenaire contractuel, comparaison avec les dispositions successorales.

Droit de la protection de l'adulte et droit successoral

- Garantie que les droits sociaux et les droits patrimoniaux de l'entrepreneuse ou de l'entrepreneur en tant qu'associé ou actionnaire peuvent être préservés en cas d'incapacité de discernement, y compris les mesures de remplacement éventuel d'une fonction au sein d'un organe (par exemple le mandat au conseil d'administration) par la création d'un mandat pour cause d'inaptitude ou le contrôle des dispositions déjà prises dans ce cadre.
- Garantie de la succession d'entreprise souhaitée et mesures pour éviter la dispersion des actions de l'entreprise par la mise en place de dispositions de dernières volontés (testament / contrat de mariage et pacte successoral / pacte de renonciation à la succession).

Couverture des risques en cas de décès et d'incapacité de gain

- Aperçu de la situation de l'entrepreneuse ou de l'entrepreneur en ce qui concerne les prestations des assurances sociales et les éventuelles lacunes de prévoyance en cas d'invalidité ou de décès à la suite d'une maladie ou d'un accident (1^{er}, 2^e et 3^e piliers).
- Remarques sur les possibilités d'optimisation dans les 2^e et 3^e piliers ou avec des assurances-risques.

Poursuite de la stratégie de placement existante

- Poursuite de la stratégie de placement personnelle souhaitée à définir dans un mandat pour cause d'inaptitude.
- Contrôle du mandat de gestion de fortune ou établissement d'un nouveau mandat.

CREDIT SUISSE (Schweiz) AG

Postfach

CH-8070 Zürich

credit-suisse.com


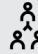

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après «CS») avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite.

Copyright © 2022 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés

Nous procédons à une analyse globale de votre situation actuelle en tant qu'entrepreneuse ou entrepreneur. Le respect de vos objectifs et la couverture de vos besoins sont primordiaux. Nos experts vous offrent un conseil interdisciplinaire complet et vous accompagnent tout au long de la mise en œuvre concrète de votre stratégie personnelle.



Nos atouts:

-  Des experts dédiés et spécialisés dans la mise au point d'un plan d'urgence dans votre région.
-  Connaissance et prise en compte des conditions-cadres fédérales et cantonales en rapport avec la planification et la mise au point de votre plan d'urgence.
-  Intégration dans un réseau de spécialistes à l'échelle de la Suisse.

Actualités de nos partenaires

ForenSys : l'application de gestion dédiée uniquement à la profession d'avocats et notaires, à l'écoute de ses utilisateurs depuis plus de 20 ans et 100% "swiss made"

Simplicité : Saisie des prestations (timesheet) simple et rapide. Edition des provisions et notes personnalisées avec l'identité visuelle de l'Etude, en 2 clics seulement. Son caractère intuitif en fait un outil ergonomique et ludique.

Mobilité : Depuis l'Etude, ou à la sortie d'un rendez-vous ou d'une audience, les timesheets se saisissent facilement depuis le PC portable, la tablette ou le smartphone. Les dossiers sont actualisés en temps réel.

Personnalisation : Modèles, listes, documents de facturation, droits des utilisateurs pour l'accès aux informations : tout est modulable. L'application se transforme en une plateforme sur mesure.

Technologies : ForenSys® est à la pointe des dernières technologies et fait ses preuves dans sa version "online" depuis 6 ans déjà. Sa rapidité d'exécution dépasse les attentes d'un monde professionnel exigeant.

Déploiement et coûts : Aucun besoin de serveur, VPN, ou émulation Windows. Seule une connexion Internet suffit. La plate-forme est compatible 100% Mac et Windows. La redevance mensuelle inclut les mises à jour.

Énumération non exhaustive des fonctionnalités de base :

- Multi-associés, multi-utilisateurs, multi-sites fiscaux, multidevises.
- Interface "utilisateur" en 4 langues (F/E/D/I) et facturation en 16 langues supplémentaires.
- Carnet d'adresses centralisé.
- Saisie des prestations (timesheets), frais et débours rapide et simple.

- Notes d'honoraires, provisions et rappels personnalisés avec identité visuelle de l'Etude (logo, entête, etc.).
- Création des factures QR en 2 clics et encaissements automatisés via les fichiers bancaires CAMT54.
- Exports complets de toutes les données (factures en PDF, listes en EXCEL).
- Alertes et pop-up pour échéances judiciaires.
- Chiffre d'affaires et TVA, avec différenciation des taux.
- Débiteurs et encours comptables à la date de son choix.
- Listings RH avec visualisation rapide des heures journalières, mensuelles, etc.
- Module de comptabilité générale.
- Export de statistiques.
- Suivi des appels téléphoniques (entrants et sortants) avec proposition de timesheets automatiques.
- En option: Gestion électronique de documents (GED)

Plus d'informations sur www.eyetek.ch

Fabrice Clément

Vente et Marketing EyeTeK

058 255 0 775

fabrice.clement@eyetek.ch

EyeTeK
créateurs d'applications

Appel aux contributions

La Voix de son Maître est ouverte aux membres du Jeune Barreau Vaudois ! Nous accueillons volontiers toute contribution portant sur un sujet juridique ou relatif à la profession d'avocat.

Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact avec le comité du Jeune Barreau Vaudois à l'adresse : info@jbvd.ch.



Impressum

Publication transmise par email aux membres du Jeune Barreau Vaudois.

Comité du Jeune Barreau Vaudois :

Anna Vladau, présidente; Jérémy Mas, vice-président ; Marie-Alice Noël, secrétaire; David Trajilovic, trésorier; Mélissa Elkaim, Sylvain Tscheulin, Aude Schmid, Charlotte Barbey, Amélie Gilliéron, Maude Gossiaux, Adrien Vesper et Nicolas Krauer, membres.

Rédactrice en chef : Anna Vladau

Adresse : Jeune Barreau Vaudois, Case postale 6597, 1002 Lausanne, info@jbvd.ch, www.jbvd.ch



**JEUNE
BARREAU
VAUDOIS**

avec le généreux soutien de

